

Formation des bibliothécaires documentalistes et sous-bibliothécaires

Enseignement moyen

Les conclusions présentées ici ont été émises dans la discussion sur le rapport préalable auquel il convient de se reporter.

PREAMBULE

Cet enseignement moyen tourne autour du C.A.F.B. et des diplômes analogues. Ne faudrait-il pas chercher à redéfinir la finalité du C.A.F.B.? Il y a quelques années, un travail important a déjà été réalisé sous la direction de l'Inspecteur général Caillet, ce travail ne semble pas avoir été utilisé jusqu'à présent.

Au terme d'un large échange de vues, la Commission s'est accordée pour reconnaître l'appropriation du C.A.F.B. aux différents postes tenus par ses titulaires, aussi bien pour la lecture publique que dans les bibliothèques spécialisées, tant publiques que privées.

Il faut rappeler que la réforme de 1974 n'oblige plus les candidats au C.A.F.B. à se préparer dans les centres régionaux ; par conséquent, toute liberté est laissée à des filières voisines (I.U.T., Universités) pour organiser un enseignement préparatoire.

L'essentiel est que la sanction reste sous le contrôle des bibliothécaires professionnels et que le C.A.F.B. garde pour les employeurs la valeur sûre qu'il a acquis.

STRUCTURES

Le rapport préalable a présenté les différentes structures de formation moyenne et les débats ont précisé la situation des différents I.U.T. ayant un département *carrières de l'information*. Les relations avec les bibliothécaires sont plus étroites lorsque le département comporte une option métiers du livre qui prépare essentiellement des bibliothécaires.

Des accords locaux ont permis, dans certains cas exceptionnels, une coordination parfaite, où le centre régional prépare au C.A.F.B. et au concours de sous-bibliothécaire dans le cadre de l'I.U.T.

Les D.U.T. sont encore trop récents pour être appréciés à leur valeur, mais il faut constater que, dans l'état actuel, le D.U.T. n'est pas utilisable sans le C.A.F.B. en plus pour obtenir un emploi de bibliothécaire.

Des tendances opposées se sont fait jour, la majorité souhaitant le maintien de centres régionaux, dans leur nombre actuel, d'autres envisageant une intégration au sein de l'Université, avec des modalités (Unités de valeur ?) restant à préciser, ou des I.U.T. Mais il faut noter que le conseil national des I.U.T. n'envisage pas de créer de nouveaux départements *carrières de l'information*, option *métiers du livre*.

CANDIDATS

La masse des candidats s'accroît d'année en année, en dépit des difficultés des débouchés et malgré l'absence pratique de toute publicité sur le C.A.F.B.

Eu égard aux immenses besoins de développement des bibliothèques et des centres de documentation, toute idée de sélection à la base devrait être bannie.

Mais le manque de moyens (en personnel) des centres qui a amené la fermeture de certains (Marseille, Nantes, Nice, Perpignan, Reims) incite les autres à adopter des pratiques dissuasives. Ces pratiques vont d'un stage d'information en bibliothèque, préalable et volontaire, pour éprouver les dispositions des candidats (solution possible dans les centres recevant peu de candidats) jusqu'aux entretiens des candidats avec un ou plusieurs bibliothécaires ; il est inutile de laisser suivre la préparation par des candidats ne présentant d'emblée aucune disposition réfléchie pour la carrière de bibliothécaire.

Le centre de Paris met au point une épreuve écrite consistant à résumer un texte et à répondre à des questions sur ce texte, épreuve suivie d'un entretien avec un jury.

Il ne peut être question en tout cas de ne retenir des inscriptions que d'après leur ordre de présentation, non plus que d'ériger en principe une sélection géographique résultant de l'éloignement de certains candidats, sélection naturelle qu'accentuerait la réduction de nombre des centres provinciaux.

En tout état de cause, priorité doit être laissée aux redoublants et surtout aux candidats de la promotion interne, que la commission consultative de septembre autorise à préparer le C.A.F.B.

Il conviendrait, dès à présent, de distribuer à tous les candidats à la préparation une note attirant sérieusement leur attention sur une scolarité astreignante, des débouchés difficiles, et la situation médiocre qu'ils obtiendront le plus souvent.

DEBOUCHES

Il semble que la situation soit relativement meilleure dans la région parisienne qu'en province, en particulier pour ce qui est des bibliothécaires spécialisés.

Dans l'état actuel des textes sur le recrutement des bibliothécaires documentalistes de Centres de documentation et d'information, ces postes ne constituent pas un débouché automatique pour les diplômés du C.A.F.B. titulaires d'une licence. En attendant le statut des documentalistes-bibliothécaires de C.D.I. où le C.A.F.B. serait exigé, la Commission demande que le diplôme professionnel (tel que le C.A.F.B.) soit pris en compte dans le barème d'appréciation pour le classement des candidatures à des postes de documentalistes-bibliothécaires.

D'une manière générale, il convient tout particulièrement de faire largement connaître l'existence et la valeur des diplômes professionnels tels que le C.A.F.B. aux responsables d'organismes publics et privés gérant des bibliothèques ou des services de documentation. Tous ceux qui ont déjà fait appel à des titulaires du C.A.F.B. en sont satisfaits. L'A.B.F. doit s'employer à cette information tant à l'échelon national auprès des

syndicats et des organismes professionnels et culturels, qu'à l'échelon régional auprès des comités d'entreprises et autres. Cette information pourrait prendre la forme d'articles dans certains périodiques techniques et administratifs, par exemple.

PROGRAMMES

Il convient tout d'abord de rappeler que la préparation au C.A.F.B. n'a pas à donner aux candidats une culture générale qui doit être acquise au préalable, et constamment enrichie. Etant donné que les enseignements sont déjà le plus souvent communs à la préparation du C.A.F.B. et du concours de sous-bibliothécaire, et afin de réadapter le concours aux tâches réelles dévolues aux sous-bibliothécaires, il conviendrait de modifier ainsi son programme dans la réforme qui est en projet : ajouter le catalogage matières et l'indexation Dewey et C.D.U., et, en matière de bibliographie, les périodiques et les catalogues collectifs.

En ce qui concerne le C.A.F.B. dont la réforme de 1974 a pu paraître hâtive à certains, il convient de voir à l'épreuve de quelques années quelles retouches pourraient y être apportées. Dans la formation professionnelle comme ailleurs, l'enseignement ne peut s'essouffler à s'adapter à des réformes incessantes surtout si l'on développe la publication de cours et d'exercices multicoopiés, que réclament tous les centres.

EXAMENS

Etant donné la similitude des épreuves de catalogage et de bibliothéconomie dont le programme est très voisin, il est plus que souhaitable, de l'avis général, dans l'intérêt des candidats, des enseignants et des examinateurs, de trouver une formule d'épreuve unique pour chacune de ces matières. On pourrait, par exemple, décider que les notes obtenues aux épreuves de catalogage et de bibliothéconomie du concours seraient retenues pour déclarer l'admissibilité au C.A.F.B., celui-ci comportant d'autre part (comme le concours) les épreuves sur les matières qui lui sont propres. Cette épreuve unique ne peut concerner la bibliographie qui doit rester matière d'oral du concours de sous-bibliothécaires.

Il serait enfin souhaitable de repousser encore d'un mois (début juillet) les épreuves d'admission au C.A.F.B., si la Direction des bibliothèques en prend la charge, ce qui faciliterait l'organisation des stages d'admission.

Au cours de la discussion, il est apparu que d'aucuns étaient partisans d'étendre sur deux années scolaires la préparation au C.A.F.B. Tous déplorent en tous cas que les candidats au C.A.F.B. ne jouissent pas du statut d'étudiant, en même temps qu'ils jugent la préparation trop rapide.

Il serait donc nécessaire d'assurer à cet effet un minimum de seize heures de cours hebdomadaires.

ENSEIGNANTS

La discussion n'a pu aborder tous les développements qu'appelait ce chapitre, lequel devait aussi être traité par la Commission I (formation supérieure).

En dépit des difficultés pour assurer l'encadrement de la préparation, les bibliothécaires estiment qu'ils doivent conserver la tâche de la formation professionnelle. Il conviendrait que les élèves de l'E.N.S.B. soient bien convaincus que les tâches pédagogiques font partie des tâches professionnelles.

Si tous les conservateurs ne peuvent obligatoirement être chargés d'un enseignement, la plus grande partie d'entre eux se révèle capable d'enseigner les matières qu'ils possèdent et il est absolument nécessaire d'associer à l'enseignement des centres, l'ensemble des bibliothécaires en fonction dans la région.

La création à l'E.N.S.B. des conservateurs devant être affectés à des centres régionaux soulagera le travail d'organisation de l'enseignement, elle n'est pas destinée à décharger de tous les enseignements les conservateurs locaux qui l'assurent.

Le besoin des stages d'information sur des points précis, n'en est pas moins profondément ressenti. Au niveau des options notamment, bibliothèques pour la jeunesse, par exemple, il est des matières nouvelles dont l'enseignement ne peut s'improviser.

D'une manière générale, il est souhaité que soient réunis périodiquement les enseignants d'une matière donnée pour recevoir et échanger des conseils de pédagogie pratique. Une plus large place devrait être faite dans le *Bulletin des bibliothèques de France* à ces questions pédagogiques pour aider l'action des centres.

CONCLUSION

Désirant maintenir et améliorer la valeur du C.A.F.B. qui tient une place essentielle dans les structures de la formation moyenne des bibliothécaires, la Commission estime que les efforts concertés à cet effet par le corps des conservateurs de bibliothèques doivent être mieux partagés, mieux reconnus, mieux soutenus.

Les propositions précises qu'elle a dégagées impliquent une augmentation des moyens résultant essentiellement de plus grandes possibilités budgétaires à obtenir par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique.